

Affaire : **SAS GEOXIA MAISONS  
INDIVIDUELLES  
3 rue Joseph MONIER  
92500 RUEIL-MALMAISON  
RCS : 389 002 767**

**A l'ensemble des candidats acquéreurs**

Liquidation judiciaire du : **28/06/2022**  
N/Réf.: /CP/4198/4-ACT

NANTERRE, le 25 août 2022

Madame, Monsieur,

Par jugement en date du 28/06/2022, le Tribunal de Commerce de NANTERRE a prononcé la liquidation judiciaire de :

**SAS GEOXIA MAISONS INDIVIDUELLES  
3 rue Joseph MONIER  
92500 RUEIL-MALMAISON  
SIRET : 389 002 767**

Ce même jugement ayant désigné Maître Christophe BASSE et moi-même en qualité de liquidateurs judiciaires.

Il dépend de cette liquidation judiciaire diverses MARQUES, et notamment les marques :

- MAISON FAMILIALE
- MAISON PHENIX
- MAISON CASTOR
- PHENIX
- GEOXIA

**Le détail des marques (environ 39 marques) figure en annexe au présent cahier des charges, et est disponible :**

- Sur demande à l'adresse [cpecou@etudemj.com](mailto:cpecou@etudemj.com)
- Sur le site actif du conseil national des administrateurs judiciaires et mandataire judiciaires <https://actify.fr/>
- Sur le site de l'Eude <https://www.etudemj.com/anonym/actif/search>

**Les offres d'achat des marques doivent être impérativement déposées au plus tard :**

**Le 20/09/2022 à 15h00  
A l'étude  
125, terrasse de l'université  
92000 NANTERRE**

L'offre devra être **déposée, signée, en 4 exemplaires (dont un non relié)** et **adressée par mail sous format Word** à l'adresse suivante [cpecou@etudemj.com](mailto:cpecou@etudemj.com)

**TOUTE OFFRE NON REMISE DANS LE DELAI IMPARTI SERA IRRECEVABLE SAUF PROROGATION DE DELAI A L'INITIATIVE DU TRIBUNAL OU DU JUGE COMMISSAIRE.**

## MODALITES DE DEPOT DE L'OFFRE :

1. **Les attestations jointes au présent cahier des charges devront IMPERATIVEMENT être complétées et jointes à l'offre.**

2. Pour les cessions d'actif isolé tel que les marques, les offres d'achat doivent être effectuées en quatre exemplaires avec un chèque de banque de 100 % du prix d'achat proposé net vendeur, chèque de banque établi à l'ordre de la SELARL HERBAUT – PECOU ès qualité de liquidateur judiciaire.

3. Le candidat devra préciser si l'offre est faite en nom propre, par une société constituée ou par une société à constituer.

– **En nom propre** : le proposant devra fournir la copie d'une pièce d'identité et préciser, le cas échéant, sa situation matrimoniale.

– **Société constituée** : joindre les statuts, un extrait Kbis mentionnant le nom du signataire et copie de la pièce d'identité de ce dernier.

– **Société à constituer** : la proposition doit être faite par les futurs associés tant en leur nom personnel qu'au nom de la société à constituer, les photocopies des pièces d'identité de chaque associé devant être jointes avec indication du dirigeant pressenti.

Dans ces trois hypothèses le proposant devra attester qu'il n'existe aucun lien de parenté avec les porteurs de parts de la société.

4. Le prix proposé devra s'entendre net vendeur et il convient de prévoir, les frais de rédaction d'acte de vente et l'ensemble des frais annexes liés à la cession.

L'acquéreur devra prendre à sa charge l'intégralité des frais liés à la cession (droits d'enregistrement, formalités, etc...) et les honoraires du rédacteur d'acte du liquidateur judiciaire fixés à 4 % HT du prix de cession avec un minimum de DEUX MILLE CINQ CENT (2 500) EUROS HT par acte payable à la signature de l'acte. Dans l'hypothèse où l'acquéreur souhaiterait désigner un co-rédacteur, les honoraires seraient supportés en sus par l'acquéreur

5. L'acquéreur s'engage à accepter le transfert des risques à la date de l'ordonnance ou du jugement autorisant la cession et devra en conséquence souscrire une assurance à ses frais pour les actifs cédés.

6. Il est rappelé que le transfert de propriété est subordonné à la conclusion des actes de cession.

7. L'acquéreur fera son affaire personnelle des revendications en cours sans recours possible contre la procédure

8. L'acquéreur s'engage à faire son affaire personnelle de la radiation des inscriptions et à prendre à sa seule charge le coût de la radiation des inscriptions, dont les montants ci-après sont indiqués à titre informatif et non contractuel :

*Privilèges de vendeur et d'action résolutoire*

*Nantissements de fonds de commerce (- conventionnel - mesure conservatoire -)*

*Nantissements de fonds agricole ou d'un fonds artisanal*

*Nantissement judiciaire*

• *Nantissements de l'outillage et du matériel d'équipement*

*Inscription de gage des stocks y compris radiation totale*

• *Nantissements de parts de société commerciale (conventionnel - Conservatoire)*

*Nantissements de parts sociales ou de meubles incorporels*

*Pour une créance inférieure à 20800€ (sans frais postaux) : 25.20€*

*Pour une créance inférieure à 20800€ (avec frais postaux) : 26.96€*

*Pour une créance comprise entre 20800€ et 41600€ (sans frais postaux) : 96.34€*

*Pour une créance Comprise entre 20800€ et 41600€ (avec frais postaux) : 98. 10€*

*Pour une créance supérieure à 41600€ (sans frais postaux): 142.28€*

*Pour une créance supérieure à 41600€ (avec frais postaux) : 144.05€*

Toutes les propositions d'achat déposées au greffe du tribunal de Commerce de NANTERRE seront étudiées par le tribunal ou le juge commissaire lequel statuera par Jugement ou ordonnance sur l'identité du cessionnaire retenu.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'ORIGINE DES FONDS**

DECLARATION A ANNEXER A L'OFFRE D'ACQUISITION

Le soussigné.....  
.....

Agissant en qualité de .....  
.....

**Certifie sur l'honneur que les sommes qui seront versées au titre de l'acquisition n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de articles L561-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, 324-1 et suivants, 421-2-2 et 421-5 du Code Pénal et 415 du Codes Douanes relatifs au blanchiment des capitaux et au financement du terrorisme.**

Certifie sur l'honneur que les sommes proviennent de.....  
.....  
(ex : prêt, vente d'un bien immobilier, vente d'un précédent fonds de commerce, ect, ...)

Fait à

Le

Signature

**DECLARATION D'INDEPENANCE, DE SINCERITE DU PRIX ET  
D'ACCEPTATION DES CONDITIONS DU CAHIER DES CHARGES**

DECLARATION A ANNEXER A L'OFFRE D'ACQUISITION

Le soussigné.....  
.....

Agissant en qualité de .....  
.....

**Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.**

**Je précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession.**

**Je déclare en outre me conformer aux dispositions de l'article L642-3 du Code de commerce, et n'avoir aucun lien de parenté ou d'alliance, jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré inclusivement, direct ou indirect, avec les dirigeants et associés de la société faisant l'objet d'une procédure collective.**

**Cette offre n'est pas faite pour le compte du débiteur, ni des dirigeants de droit ou de fait de la personne morale faisant l'objet de la procédure collective, ni encore de leurs parents et alliés jusqu'au 2<sup>ème</sup> degré inclusivement, ni même des contrôleurs.**

**Déclare avoir été rendu destinataire de l'appel d'offre contenant le cahier des charges et conditions, et m'engage à les respecter.**

Fait à

Le

Signature

**Pièces à annexer :**

- **Pièce d'identité**
- **Kbis**
- **Statuts**